

Pétition contre les grillades et les troubles de la tranquillité publique à la place de jeux du Sentier du Promeneur-Solitaire, à St-Jean, 1023 Genève

Nous, résidents du voisinage de la place de jeux du sentier du Promeneur-Solitaire et usagers, demandons pour des raisons de sécurité et de salubrité, pour le respect de la tranquillité publique et pour rendre aux enfants la jouissance de cette place de jeux :

- L'interdiction des grillades et barbecues, sauf dans le cadre des événements exceptionnels organisés et encadrés par les écoles et associations du quartier de Saint-Jean.
- L'interdiction d'utilisation d'appareils de reproduction sonore, d'instruments de musique et de comportements bruyants excessifs.
- L'interdiction, par des moyens physiques efficaces et régulièrement contrôlés, de l'accès à la place de jeux du sentier du Promeneur-Solitaire aux véhicules n'y ayant droit.
- La pose de panneaux expliquant par texte et pictogrammes les interdictions sus mentionnées et le danger d'incendie.
- Le passage régulier de patrouilles de la police municipale de la ville de Genève lors des vendredis, samedis, dimanches et jour fériés aux conditions météorologiques ensoleillées du printemps à l'automne.
- la prise systématique de l'identité des propriétaires et/ou utilisateurs des appareils de reproduction sonore, suite au constat de trouble de la tranquillité publique par la police municipale ou la gendarmerie.

Nom	Prénom	Adresse	Code postal Localité	Signature
-----	--------	---------	-------------------------	-----------

A renvoyer à :

Ville de Genève Secrétariat du Conseil municipal
19 JUIN Pétition
A traiter par:
Copies:

Pétition contre les grillades et les troubles de la tranquillité publique à la place de jeux du Sentier du Promeneur-Solitaire, à St-Jean, 1203, Genève

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux de la ville de Genève,

Nous, pétitionnaires résidents du voisinage de la place de jeux du sentier du Promeneur-Solitaire, vous demandons, svp, pour des raisons de sécurité et de salubrité, pour le respect de la tranquillité publique et pour rendre aux enfants la jouissance de cette place de jeux, ceci :

- L'interdiction des grillades et barbecues, sauf dans le cadre des événements exceptionnels organisés et encadrés par les écoles et associations du quartier de Saint-Jean.
- L'interdiction d'utilisation d'appareils de reproduction sonore, d'instruments de musique et de comportements bruyants excessifs.
- L'interdiction par des moyens physiques efficaces et régulièrement contrôlés, de l'accès à la place de jeux du sentier du Promeneur-Solitaire aux véhicules n'y ayant droit.
- La pose de panneaux expliquant par texte et pictogrammes les interdictions sus mentionnées et le danger d'incendie.
- Le passage régulier de patrouilles de la police municipale de la ville de Genève lors des vendredis, samedis, dimanches et jour fériés aux conditions météorologiques ensoleillées du printemps à l'automne.
- la prise systématique de l'identité des propriétaires et/ou utilisateurs des appareils de reproduction sonore, suite au constat de trouble de la tranquillité publique par la police municipale ou la gendarmerie.

La situation dans ce petit espace s'est détériorée depuis cinq ans, au point que des résidents ont déjà quittés le quartier. Il n'est plus envisageable d'accéder au parc, ni d'ouvrir les fenêtres des immeubles avoisinants, dès les beaux jours.

Ce sont de grands groupes de gens qui s'installent dans la fumée de nombreux barbecues (souvent à même le sol et parfois très proches des branches basses du bosquet entourant la place de jeux, au pied des habitations), les uns jouant d'instruments en chantant, les autres, quelques mètres plus loin, écoutant de la musique à plein volume au moyen d'appareils reproducteurs de son, sur toute la place de jeux. Même les structures de jeu sont prises comme tables de pique-nique !

Les usagers du parc et les résidents des immeubles avoisinants sont agressés par les hurlements, les musiques et les fumées nauséabondes, jour et nuit, dès le début du printemps.

Des habitants du quartier sont descendus à la place de jeux pour se plaindre et négocier avec les fêtards, et ils ont été victimes d'insultes et de menaces.

Bruits et musique ne s'arrêtent qu'après intervention des patrouilles de police.

A cause du redéploiement, pendant la période estivale, des forces de police municipale et cantonale autour de la rade et au centre-ville, la disponibilité des patrouilles est notablement réduite lors des plaintes adressées aux centraux d'appels téléphoniques des polices.

Suite à la lettre du 14 septembre 2011 envoyée à Monsieur Pierre Maudet, alors maire de la ville de Genève, par Monsieur Louis-Roland Comai, plaignant et résident au 21 avenue du Devin-du-Village, le dossier concernant l'envahissement de la place de jeux et de ses conséquences, fut confié à Monsieur Schrupf, chef de cabinet de Monsieur Maudet.

Monsieur Schrupf organisa une réunion le mardi 3 juillet 2012 à 10h30, à la place de jeux du sentier du Promeneur-Solitaire, et y rencontra les personnes suivantes :

Monsieur Torrente chef de poste de la police municipale de Genève et son adjoint
Deux jardiniers du quartier, gérant la place de jeux
Monsieur Comai, résident au 21 avenue du Devin-du-Village

Il fut constaté ce qui suit :

Sécurité : Danger réel d'incendie du bosquet et des immeubles de l'avenue du Devin-du-Village 8-10 et 29, 1203 Genève, du à l'utilisation massive de barbecues, quelquefois à quelques centimètres des branches basses et des buissons.

Trouble de la tranquillité publique : Utilisation illégale, à volume élevé, d'appareils de reproduction sonore avec enceintes. Très fort brouhaha de la foule nombreuse de latino-américains avec chants, instruments de musique et hurlements.

Nuisances olfactives : La fumée et les odeurs des nombreux barbecues sont fortement incommodants pour les habitants des immeubles surplombant directement la place de jeux du Promeneur-Solitaire.

Accessibilité : De facto, les enfants du quartier ne peuvent plus profiter de ce lieu lors de son envahissement par les plusieurs dizaines de latino-américains qui s'installent systématiquement, dès le matin, lors des fins de semaine et jours fériés ensoleillés. La chaîne qui barre l'accès du sentier du Promeneur-Solitaire n'est plus utilisée, permettant aux fêtards d'arriver avec leurs véhicules dans la place de jeux.

Signalisation : Aucuns panneaux n'informent de l'interdiction des barbecues et feux de camp, de l'interdiction de l'utilisation d'appareils de reproduction sonore avec enceintes et du respect de la tranquillité publique pendant "la période de tranquillité 19h/22h" et "la période de sommeil, 22h/07h".

Contradiction : Sur place, une affiche du DEJ placardée sur un cabanon propose la distribution de grills à barbecues...

Déchets : Les deux employés du SEVE présents ont témoigné de la présence importante de déchets éparpillés ou en tas, dépassant la capacité de contenance des poubelles présentes, ainsi que de l'utilisation de la pataugeoire comme poubelle à résidus de combustion des barbecues et feux de camp.

Il est intéressant de comparer tout cela avec le descriptif de la place de jeux sur le site internet de la ville de Genève.

<http://www.ville-geneve.ch/plan-ville/loisirs-jeux/sentier-promeneur-solitaire/>

Le constat reproduit ci-dessus fut envoyé par courriel le 3 juillet 2012 à Monsieur Maudet, avec copie à Messieurs Pagani et Schrupf.

Nous vous remercions de votre attention et, dans l'attente de votre réponse, nous sommes à votre disposition pour toutes informations complémentaires dont l'utilité vous paraîtra nécessaire dans le traitement de cette pétition.

Veillez accepter, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux de la ville de Genève, nos meilleures salutations.

Genève, le 17 juin 2013

Annick et Christophe Monnot
Av. du Devin-du-Village 10
1203 Genève



Louis-Roland Comai
Av. du Devin-du-Village 21
1203 Genève



Annexe: onze feuilles de la pétition, recueillant les signatures des habitants de l'avenue du Devin-du-Village, 1203 Genève.